



## Réponse de la CC2T aux contributions reçues lors de la consultation du public

Sujet concerné : projet de PCAET de la CC2T

Période de consultation du public : du 03/04/2023 au 04/05/2023

Voies : physique et dématérialisée

## Table des matières

RÉPONSES PAR THÈME ABORDÉ : .....	3
Concernant les actions de sensibilisation dans les écoles : .....	3
Concernant la végétalisation des cours de récréation : .....	3
Concernant la reconnexion de l'humain à la nature avec l'organisation de sorties naturalistes dans les écoles : .....	3
Concernant le savoir de cultiver la terre, les légumes et les consommer en cantine : .....	4
Concernant le recyclage des vêtements : .....	4
Concernant le service de ramassage à domicile pour les personnes en présentant le besoin (personnes âgées ou à mobilité réduites par exemple) : .....	4
Concernant la mise à disposition de récupérateurs d'eau pluviale pour les particuliers : .....	4
Concernant l'accompagnement financier des particuliers sur les habitations principales et/ou mises en location : .....	5
Concernant la mise en place d'une subvention sur la rénovation thermique d'un bâtiment individuel : .....	5
Concernant l'organisation du ramassage et la valorisation des biodéchets : .....	5
Concernant l'intégration des personnes âgées : .....	6
Concernant le développement des réseaux de chaleur dans les communes propriétaires de forêt : .....	6
Concernant la coopérative photovoltaïque entre particuliers : .....	6
Concernant la méthanisation de qualité : .....	7
Concernant la politique de tri notamment des industriels : .....	7
Concernant l'utilisation des eaux pluviales pour les sanitaires : .....	7
Sur la contribution du Département de Meurthe et Moselle : .....	7
Concernant la promotion des voitures éteints : .....	8
Concernant les aides sur les achats de vélos traditionnels : .....	8
Sur la contribution de l'ATPCV : .....	8
CONCLUSION GÉNÉRALE (Chloé DA CUNHA) : .....	11
ANNEXES.....	12
Report dactylographié des contributions déposées (voies physique et dématérialisée).....	12
Captures d'écran des contributions déposées (voies physique et dématérialisées).....	17

## RÉPONSES PAR THÈME ABORDÉ :

Concernant les actions de sensibilisation dans les écoles :

La mesure 2 de l'action 6.1 contenue dans l'axe 6 « Ecoresponsabilité » vise la sensibilisation du grand public à la transition écologique. Dans le descriptif de l'action, sont prévues des interventions ponctuelles sur les thèmes de la biodiversité, des déchets et de l'eau, à destination des scolaires (de la maternelle au lycée).

Notre objectif est de recenser les actions déjà en place et d'affiner nos connaissances sur les programmes scolaires pour proposer des actions et interventions efficaces et pertinentes. Les mesures mises en place, adaptées au niveau scolaire, s'inscriront dans la dynamique de la CC2T tout en permettant une prise de conscience générale sur la transition écologique et énergétique.

Concernant la végétalisation des cours de récréation :

Cette orientation relève de l'échelle communale et plus encore du fonctionnement et des décisions de chaque établissement. En revanche, à la CC2T, nous pourrions mettre en place un dispositif d'information et de mise en relation des acteurs entre eux pour aller vers une végétalisation des espaces scolaires. Cette orientation répond à l'action 1.4 « Favoriser la végétalisation » dont l'intitulé est volontairement large afin d'y faire entrer plusieurs types d'actions.

Concernant la reconnexion de l'humain à la nature avec l'organisation de sorties naturalistes dans les écoles :

Des animations relatives à l'éducation à l'environnement sont organisées au sein de la Communauté de Communes Terres Touloises (CC2T) depuis 2015. Ces animations sont gratuites et bénéficient majoritairement de subventions du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et du Conseil Régional Grand Est et parfois de la DREAL et de l'Agence de l'eau.

Ainsi, un chargé d'animation et de gestion des espaces naturels et de la biodiversité a en charge cette mission auprès des 41 communes du territoire en partenariat avec des acteurs comme le Parc Naturel Régional de Lorraine, le Conservatoire des Espaces Naturels et des associations d'éducation à l'environnement.

Chaque année sur la thématique découverte et sensibilisation des espaces naturels et de la biodiversité, c'est en moyenne près de 90 animations qui sont offertes aux habitants du territoire (scolaires, périscolaires, publics spécifiques et grand public).

En 2022/2023, un nouveau projet pédagogique a été lancé sur les Zones Humides. La CC2T réfléchit à proposer un catalogue unique d'animations sur plusieurs thématiques d'éducation à l'environnement et au développement durable (espaces naturels et biodiversité, eau, déchets, énergie...) à destination des enseignants et de l'Education Nationale.

Concernant le savoir de cultiver la terre, les légumes et les consommer en cantine :

Le savoir et la connaissance du potager, des cultures pourra être intégré dans les actions citées précédemment et entrent à nouveau dans les ambitions du Plan Climat de la CC2T. La dimension alimentaire dans les cantines se retrouvera dans l'Axe 4, Action 4.3 visant le développement des productions alimentaires avec -notamment- le soutien du Pays Terres de Lorraine.

Aussi, nous travaillons, avec d'autres EPCI sur le territoire « Pôle Métropolitain Nancy Sud Lorraine » à l'élaboration et l'entrée en vigueur d'un PAT ([projet alimentaire territorial](#)). Il s'agit d'une démarche qui réunit une quinzaine de partenaires et favorise : la culture du « manger local », l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement et de commercialisation des produits, la permission d'une alimentation saine, de qualité et de proximité...

Sur cette thématique, le partenariat avec le Pays Terres de Lorraine permet à la CC2T de bénéficier d'un soutien essentiel pour l'animation et la mise en œuvre des actions liées à la thématique agricole et alimentaire.

Concernant le recyclage des vêtements :

La CC2T est déjà en partenariat avec la structure Le Relais, qui valorise les déchets vêtements et textiles. Basée à ALLAIN, la structure permet une valorisation plutôt locale par le biais de chiffons, matériau isolant pour le bâtiment et revente des pièces en bon état notamment au sein d'un établissement près de TOUL. En plus des intérêts financiers et environnementaux de la seconde main, la structure Le Relais poursuit une logique d'insertion des travailleurs qui intègre un objectif social essentiel au développement du territoire.

La valorisation et le recyclage des vêtements fait totalement partie de la dimension « Valorisation des déchets » des actions de la Communauté de Communes.

Concernant le service de ramassage à domicile pour les personnes en présentant le besoin (personnes âgées ou à mobilité réduites par exemple) :

En ce sens, la CC2T assure la collecte des encombrants au cas par cas. Le programme permet aux administrés de demander un rendez-vous à leur domicile. C'est la société SITA qui est chargée de cette collecte.

Effectivement, la collecte des encombrants est réalisé sur appel pour les personnes à mobilité réduite. Cette collecte concerne uniquement les meubles, les gros électroménagers et le matériel médical. Tous les instruments de musique ne sont pas pris (type piano...).

Lorsque les services se déplacent pour retirer des encombrants, le petit électroménager est également collecté en même temps.

Afin de réduire les encombrants type électroménager, lors de l'achat d'un tel appareil, le vendeur se doit de reprendre l'ancien.

Concernant la mise à disposition de récupérateurs d'eau pluviale pour les particuliers :

Les communes peuvent prévoir, au même titre que toute autre subvention, des aides pour leurs administrés afin de leur permettre de mettre à disposition des récupérateurs à faible coût.

La CC2T ne met pas directement à disposition ce type d'équipement mais il y a une forte volonté de travailler sur un marché en ce sens. Nous soulignons aussi que des programmes existent également au sein de l'Agence de l'eau qui est susceptible d'octroyer une subvention pouvant aller jusqu'à 60% pour l'obtention d'un récupérateur d'eau de pluie.

Concernant l'accompagnement financier des particuliers sur les habitations principales et/ou mises en location :

Cette thématique ne relève pas directement de la compétence intercommunale. Des acteurs spécifiques peuvent conseiller et accompagner au mieux les particuliers sur la rénovation thermique, sur l'installation de centrales d'énergie renouvelable sur leur habitation. La CC2T peut orienter les habitants du territoire vers les personnes compétentes (France Rénov).

Concernant la mise en place d'une subvention sur la rénovation thermique d'un bâtiment individuel :

Ce type de subvention ne sera pas attribué par l'intercommunalité mais peut être impulsé à l'échelle de la commune. Aussi, il existe un dispositif innovant sur notre territoire qui réunit la Région Grand Est et l'ADEME.

Concernant l'organisation du ramassage et la valorisation des biodéchets :

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités, ménages...

Les collectivités disposent de 3 niveaux d'outils pour la facilitation de ce tri à la source.

- En premier lieu, la pratique du compostage individuel est en soi un tri à la source. La CC2T promeut le compostage individuel en permettant aux usagers de son territoire l'achat de composteurs subventionnés à hauteur de 60%.
- Puis, pour les ménages ne pouvant accueillir de composteurs individuels, la CC2T avec l'aide des communes est en cours de déploiement des composteurs partagés. La fourniture, l'installation et une partie de la gestion sont intégralement pris en charge par la CC2T. Nous recherchons toujours de nouveaux endroits avec des référents volontaires et motivés acceptant d'être des relais sur place.

La gestion par compostage à proximité des logements reste la solution environnementalement et économiquement la plus avantageuse.

- Enfin, la collecte des biodéchets, réservée aux situations où un composteur partagé n'est pas envisageable, est également prévue. La CC2T en fait actuellement la promotion auprès des communes pour identifier la localisation des « abri-bacs » à disposer. La photo suivante présente un abri-bac (disposé devant la CC2T pour en faire la promotion). Les biodéchets déposés dans ces abri-bacs seront collectés une fois par semaine et iront ensuite en méthanisation sur le territoire. Le service déchets a pour objectif d'avoir suffisamment de décisions d'implantation pour un démarrage à l'automne 2023. Les équipements et les marchés de collecte et de traitement sont prêts.



Enfin, la question de la gestion des restes alimentaires en nutrition animale devient difficile car la réglementation est devenue drastique à ce sujet et n'est plus applicable facilement à la gestion des restes des ménages.

Un important travail de communication est en cours d'élaboration pour permettre à chacun une compréhension et des pratiques optimales.

Concernant l'intégration des personnes âgées :

La dimension sociale n'est pas explicitement visée puisque ne fait pas directement partie des objectifs de lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions de GES... En dehors des scolaires, il n'y a pas de visa express sur une certaine catégorie du public. Ce constat est à prendre avec recul : le projet de PCAET vise le grand public, l'ensemble des habitants du territoire est visé. Aucune catégorie sociale ni d'âge n'est exclue, la dynamique de l'action publique menée par la CC2T concerne tout le monde sans exception.

Concernant le développement des réseaux de chaleur dans les communes propriétaires de forêt : Au sein de l'axe 3 « Energies renouvelables », une des mesures vise la structuration d'une filière bois-énergie (Mesure 3.2) dans laquelle pourraient entrer les projets à l'échelle communale. A ce titre, l'impulsion d'un projet à cette échelle relève du choix politique de la commune. Après étude de faisabilité, il est cependant envisageable que la CC2T mette en relation les acteurs entre eux pour optimiser la mise en place de telles actions.

Concernant la coopérative photovoltaïque entre particuliers :

La mise en œuvre de structure entre particuliers ne relève pas de la compétence intercommunale. En revanche, nos actions portent sur l'inclusion et le collectif, notamment en matière d'énergies renouvelables (Axe 3) au sein duquel nous favoriserons les projets individuels en toiture mais aussi, nous développerons des projets collectifs photovoltaïques sur toiture.

Concernant la méthanisation de qualité :

Nous nous attardons évidemment sur les impacts environnementaux de chaque activité exercée sur le territoire de la communauté de communes.

Concernant la politique de tri notamment des industriels :

Cette thématique ne relève pas directement des compétences intercommunales. Nos actions concernent l'ensemble des acteurs du territoire. D'une façon générale, nous incitons au tri des déchets sur la CC2T et prévoyons comme il se doit la mise en place de la logistique propre aux obligations à venir issues de la [loi du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Concernant l'utilisation des eaux pluviales pour les sanitaires :

L'utilisation des eaux de pluie pour les sanitaires a un intérêt évident pour la réduction de consommation et de l'usage d'eau potable. En revanche, dans la sphère publique, l'ordonnance d'assainissement est conditionnée à cette consommation. Cet enjeu a davantage une dimension économique et c'est une problématique qu'il conviendrait de régler à l'échelle nationale (règlementation sur l'eau, sur la santé publique, sur les aménagements...).

Cette évolution, bien que souhaitée par plusieurs types d'acteurs, est un travail qui relève donc du moyen au long terme et des instances supérieures à celle de la CC2T.

Sur la contribution du Département de Meurthe et Moselle :

Sur l'intégration des entreprises KCI et Saint Gobain, nous soulignons qu'un travail spécifique est mené notamment par le biais du Pays Terres de Lorraine depuis quelques années. Aussi, ce sont des acteurs qui agissent déjà de façon individuelle : réseau de chaleur, énergies renouvelables... Ces réflexions et projets engagés permettent à la CC2T de bénéficier de moyens de rencontre et de points de vigilance sur le fonctionnement et le développement des entreprises sur son territoire.

Sur la remarque concernant le développement des énergies renouvelable face à la préservation des espaces naturels, il nous apparait essentiel de préciser que les obligations réglementaires liées aux études d'impact, aux séquences ERC et aux préservation des milieux sont respectées et que tout est fait pour limiter les atteintes à l'environnement.

En plus de ces éléments, nous travaillons avec les élus, les acteurs de la forêt et de l'environnement pour limiter au maximum les impacts négatifs de nos projets d'EnR. A titre d'exemple, la surface souhaitée pour un projet de photovoltaïque au sol a été réduite pour ne pas impacter la surface forestière et pour préserver les enjeux écologiques du site. L'équilibre des deux thématiques (développement des EnR et préservation des milieux) reste notre fil conducteur.

Pour ce qui est du projet à Villey-Saint-Etienne cité dans la contribution : le projet est situé sur une ancienne carrière et ayant suivi les étapes règlementaires exigées (notamment la réduction de la surface sur les sites à enjeu, l'évaluation environnementale). Il est important souligner que la biodiversité n'a pas été omise lors de la définition du périmètre du projet, a été préservé une zone

à enjeu pour la Laineuse du prunellier (papillon). De plus, une protection supplémentaire a été inscrite au PLUiH comme « élément remarquable du paysage ». Il convient aussi de rappeler qu'une remise en état est prévue à l'issue de l'exercice d'exploitation du parc.

Concernant la promotion des voitures éteintes :

Réponse de Terres Toulouses Mobilités : « *Dans le transport, les conducteurs n'arrêtent pas systématiquement le moteur car cela revient plus cher de le redémarrer, mais maintenant les cars s'arrêtent automatiquement au bout de 15 minutes si celui-ci n'est plus en action.* »

Nos actions sont, au sein du PCAET, orientées vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela implique, à long ou court terme, une adaptation de l'usage des véhicules à moteurs thermiques ainsi qu'une optimisation des trajets sur notre territoire.

Concernant les aides sur les achats de vélos traditionnels :

Notre mesure visant l'incitation au vélo passe essentiellement par l'aménagement du territoire. L'investissement dans l'harmonie des infrastructures et dans la sécurité des circuits est notre priorité.

Les aides relatives à l'acquisition d'un vélo traditionnel relève notamment de l'Etat ou des Régions. A titre d'exemple, par le biais un programme étendu jusqu'au 31 décembre 2023, un particulier qui souhaite acheter un vélo neuf traditionnel peut bénéficier (sous conditions) à une aide plafonnée à 150€.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906>

L'incitation à l'utilisation du vélo passe essentiellement par les trajets domicile-travail qui encourage le recours à des transports dits plus propres. C'est le programme « forfait mobilités durables » qui permet aux travailleurs de bénéficier d'une prise en charge par leur employeur de tout ou partie des frais de transport personnels entre le domicile et le lieu de travail.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046>

Sur la contribution de l'ATPCV :

La volonté du président et l'exécutif est illustrée dans les délibérations qui marquent le point de départ de l'élaboration du PCAET. Ces décisions marquent l'élément charnière entre les actions déjà mises en œuvre et les actions à venir. Elles posent aussi la pierre angulaire du plan d'actions du Plan climat, essentielle à l'impulsion d'une dynamique efficace sur le territoire.

L'ambition du territoire a vocation à répondre à des objectifs clairs et mis en avant dans les divers documents ayant permis l'élaboration du Plan d'Actions notamment. Les termes listés dans l'avis tels que « sobriété », « efficacité énergétique » sont induits par le label TEPOS (Territoire à Energie positive) dont la CC2T a été l'un des premiers lauréats en 2014. Le territoire suit cette logique impliquée également du fait de notre travail continu avec les équipes du Pays Terres de Lorraine suivant le fil conducteur des démarches [NégaWatt](#). Ce programme réunit l'ensemble des notions précitées à savoir : la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'approche de

cette démarche relève du bon sens et d'une adaptation des usages en s'appuyant sur le fait que l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme/ne produit pas. Fort de ce partenariat continu avec les équipes du Pays Terres de Lorraine et de ses ambitions, la CC2T se veut force de propositions et d'actions pour répondre au mieux aux enjeux climatiques.

Comme tout projet relatif aux énergies, la méthanisation peut générer des interrogations, le Plan d'Actions s'attèle à développer une méthanisation qualitative qui implique de limiter au maximum les impacts négatifs que ce soit sur le sol, les milieux naturels. De plus, cette qualité se ressentira aussi sur les dimensions de l'exploitation et sur le développement basé autant que possible sur une logique de proximité.

A propos de la géothermie, la mesure 4 contenue dans l'action « Développer les autres énergies renouvelables » indique bien la promotion de l'énergie géothermale. Lors de l'élaboration du PCAET, les données et acquis du territoire n'étaient pas encore assez matures pour les inscrire dans les divers documents. A titre d'exemple, à ce jour, des travaux sont en cours à différentes échelles pour que les territoires bénéficient d'un cadastre géothermal au même titre que le cadastre solaire. Des cartographies sont en cours d'élaboration pour identifier les potentiels énergétiques du territoire parmi lesquels le potentiel géothermal. Cela amène une nouvelle dimension pour étudier le potentiel EnR du territoire et pour aborder des thématiques innovantes et en cohérence avec les capacités de notre territoire.

Sur l'habitat, les mesures prévues répondront au mieux aux divers objectifs liés à l'émission de GES (notamment le CO<sub>2</sub>) tout en prenant en considération les différents parcours résidentiels, les besoins de logement et l'usage réfléchi des matériaux. Un des enjeux de la politique d'habitat menée par la CC2T, et inscrit dans le PLUiH, réside dans la réhabilitation du bâti ancien qu'il soit public ou privé. Ainsi, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire (OPAH) et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sont en cours sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner techniquement et financièrement les ménages dans la réhabilitation notamment énergétique de leurs logements. Un réseau de partenaire locaux s'est organisé en un Service D'accueil à la Rénovation Energétique procurant conseils gratuits et neutres aux habitants demandeurs.

Parallèlement, la CC2T a lancé un appel à projet portant sur « la réhabilitation lourde du parc de logements communaux » et la recherche d'une sobriété et efficacité énergétique au sein de ce patrimoine public. Enfin, le projet d'éco-quartier porté par la CC2T, au cœur de l'agglomération toulousaine, prendra en compte ces problématiques et visera une performance et qualité des bâtiments construits contribuant à l'amélioration des conditions de vie des futurs riverains.

Sur l'installation des panneaux, en effet nous en faisons une priorité : les centrales photovoltaïques sont projetées sur des zones de friches, anciennement militaire, anciennes décharges, anciennes carrières. Les terrains déjà artificialisés représentent un potentiel essentiel pour de telles installations. En plus des diverses obligations règlementaires, la CC2T a la volonté, dans la mesure du possible, de ne s'orienter que ce type de surface.

La station multi-énergies prévue dans le Plan d'Actions est un projet qui concerne le transport, secteur qui est premier producteur d'émission de gaz à effet de serre. Avec son objectif de proximité et de services décarbonés, la station verte multi-énergies vise l'utilisation des bio-carburants par l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, logistiques...) et des véhicules de passage sur le territoire (notamment les flux importants via l'A31). Au regard des constats

généraux, la mise en place d'une station multi-énergies répond aux objectifs de réduction des GES, des émissions de dioxyde de soufre, de particules fines... l'intérêt repose sur la décarbonation des déplacements mais aussi sur la qualité de l'air et donc sur la santé de la population. Le caractère « vert » de ce projet permet de faire une distinction primordiale avec une station qui proposerait des carburants fossiles.

A propos de l'hydrogène, il s'agit, comme toute source d'énergie, un sujet à controverse. Sans avoir la prétention d'accorder les intérêts de chaque acteur, la CC2T aspire à répondre aux enjeux globaux par des moyens décarbonés au maximum. L'hydrogène est une solution prometteuse étudiée au même titre que d'autres énergies décarbonées, exclure cette option serait un manquement manifeste à nos ambitions environnementales et politiques.

La diminution du trafic routier et autoroutier ne relève pas des compétences de la Communauté de Communes malgré nos actions en faveur des mobilités douces, covoiturages...

A propos de la multiplication des zones logistiques et de l'extension des zones commerciales la CC2T tient à préciser certains éléments. La zone logistique était initialement une zone départementale qui a été transférée à la Communauté de Communes en 2018. La zone avait déjà été préparée pour certains aménagements, la CC2T finalise les projets dans la logique initiale. En outre, il n'y a plus d'extension de zones commerciales prévues. Sur la zone Jeanne d'Arc à DOMMARTIHN LES TOUL par exemple, seuls 2ha vont être travaillés pour un projet en étude depuis plusieurs années. En parallèle, la CC2T travaille sur les mobilités douces et sur les transports en commun dans le cadre de son Plan Climat et de l'intégration de tous types de mobilités au sein du territoire.

Concernant l'observation sur l'axe Economie, le nombre d'arbres à replanter était prévu pour être certain d'atteindre l'objectif. Il est évident que la CC2T ne se limitera pas à 100 arbres, surtout qu'il s'agissait d'un ordre d'idée, une sorte de donnée symbolique et prenait pour exemple le site du Parc de Haye. Il convient également de garder à l'esprit que les actions de la CC2T ne visent que les espaces dont elle est propriétaire. Cela soulève plusieurs enjeux sur la question du domaine public, la maîtrise du foncier, la mobilité et les espaces de circulation pour les citoyens... D'une façon générale, notre programme de replantation vise bien plus que 100 arbres et concerne la plantation de haies, d'arbres et autres éléments structurants du paysage sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'installation de capteurs de pollution sur le territoire, ce n'est pas une idée exclue au sein de la CC2T puisque nous avons déjà rencontré des prestataires à ce sujet. Aussi, il est tout à fait possible qu'une commune décide d'en installer à son échelle territoriale.

## CONCLUSION GÉNÉRALE (Chloé DA CUNHA) :

Les observations déposées sont pour la plupart constructives et totalement dans l'ère du temps. Elles rejoignent un bon nombre de mesures déjà prévues. Substantiellement, elles ne constituent pas de nouvelles mesures à proprement parler mais nous permettent d'affiner certaines idées, de définir les attentes et inquiétudes des habitants. Cela nous amènera aussi à continuer nos travaux pour y répondre au mieux afin de concilier un maximum d'intérêts autour de nos actions PCAET.

Il convient de souligner que le Pays Terres de Lorraine, partenaire et soutien essentiel, représente un maillon important de la chaîne d'actions mises en œuvre au sein de la CC2T. La structure nous permet déjà et nous permettra à l'avenir de bénéficier de toute l'expertise nécessaire pour travailler sur les axes identifiés dans le PCAET.

Aussi, il apparaît essentiel de préciser que le Plan Climat est un document de planification évolutif. Notre fil conducteur est la constante amélioration, le Plan Climat en sera le véhicule.

Chaque année, un bilan sera effectué en déclinant l'atteinte des objectifs grâce à des indicateurs spécifiques. Au bout de 3 ans (moitié du délai d'application du PCAET), une évaluation intermédiaire aura lieu pour déterminer les états d'avancement, les actions prioritaires, les points d'amélioration et la façon dont seront construits les 3 années suivantes.

Au regard de ces constats et des éléments cités ci-dessus, le projet de PCAET ne sera amendé que légèrement. Les seules modifications porteront sur la dénomination des chargés de missions et des autres agents des structures partenaires pour des raisons d'actualisation des postes.

## ANNEXES

### Report dactylographié des contributions déposées (voies physique et dématérialisée)

#### RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTS REGISTRES :

- CC2T : 1 contribution
- CHAUDENEY-SUR-MOSELLE (déposé) : 1 contribution
- CHOLOY-MÉNILLOT (à récupérer) : pas de contribution
- DOMEVRE EN HAYE (récupéré) : 1 contribution
- GONDREVILLE (à récupérer) : pas de contribution
- JAILLON (déposé) : pas de contribution
- LAGNEY (récupéré) : 1 contribution collective
- ROYAUMEIX (récupéré) : 1 contribution
- Mail et registre dématérialisé : 1 par mail et 3 sur le registre dématérialisé (2 particuliers + 1 association)

#### REPORT DES OBSERVATIONS PAR SUPPORT :

Registre de la CC2T :

⇒ Le 26/04/2023

Sur l'Axe 6 : ECORESPONSABILITE

Dans la sensibilisation du grand public, inclure la sensibilisation dans les écoles, de la maternelle au lycée.

+ 1 action qui vise à végétaliser les cours de récréation

Désimperméabilisation des sols dans les espaces publics

Reconnecter l'humain à la nature avec des sorties pédagogiques naturalistes en liant la théorie à la pratique dans les écoles

Savoir cultiver la terre, quelques légumes et savoir les consommer dans les cantines

Action 6.2 : Inclure recyclage des vêtements (réutilisation et valorisation locale)

Développer un service de ramassage des déchets triés à domicile en priorité pour les personnes âgées, PMR

Réfléchir à la distribution de récupérateurs d'eau pluviale pour les particuliers

Registre de CHAUDENEY SUR MOSELLE

⇒ Le 11/04/2023

Question sur l'accompagnement pour les particuliers (aides et déductions fiscales ?) pour habitation principale et/ou mise en location.

Subvention pour rénovation thermique sur un bâtiment individuel ?

Registre de DOMÈVRE EN HAYE

⇒ Le 15/04/2023 : M. Vincent PREVOT ([vincentprevot1@gmail.com](mailto:vincentprevot1@gmail.com))

Sur la valorisation des biodéchets : se rapprocher de structures qui collectent les biodéchets (par exemple la société ABCDE) pour organiser et faciliter le ramassage en milieu urbain et rural, avec une fréquence différente entre hiver et été.

Optimiser la valorisation (ex : méthanisation de produits biosourcés), voir auprès des élevages (valorisation de restes alimentaires) à grandes ou petites échelles.

Registre de ROYAUMEIX

⇒ Le 21/04/2023 Jacques POIRCOT (?) 06 74 29 30 90

1) Pour compléter le PCAET il serait intéressant de créer un SIAS (syndicat intercommunal d'action sociale) dans les divers documents que j'ai parcourus, à aucun moment on parle de personnes âgées

2) Développer les réseaux de chaleur dans les communes propriétaires de forêt, c'est le cas pour ROYAUMEIX

3) Soumettre une coopérative photovoltaïque entre particuliers

Registre de LAGNEY

⇒ Le 07/04/2023 par M. DOURCHE Philippe, M et Mme FOREST Hervé et Patricia, M. MATHIEU Jacques

AXE 3 ENERGIES RENOUVELABLES : Action 3.8

La méthanisation aura une grande qualité lorsqu'elle se passera des terres agricoles pour produire le méthane

AXE 4 : AGRICULTURE ALIMENTATION ET FORÊT : Action 4.1

Sera cohérente si on applique ce qui est dit au paragraphe précédent

DECHETS : Action 6.1

La plupart des gens sont aujourd'hui bien sensibilisés. Ce qu'il faudrait c'est avoir moins de tri à faire ce qui implique une vraie politique des industriels pour les limiter

GESTION DE L'EAU :

Encourager les particuliers qui souhaitent installer des citernes pour utiliser les eaux pluviales notamment pour les chasses d'eaux dans les toilettes

Encourager l'installation de toilettes sèches

Contribution par mail de la part du Département de Meurthe-et-Moselle :

De : GINESTE Elodie

Envoyé : jeudi 4 mai 2023 17:26

À : 'planclimat-terrestouloises@registredemat.fr' <[planclimat-terrestouloises@registredemat.fr](mailto:planclimat-terrestouloises@registredemat.fr)>

Objet : Contribution du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la consultation relative au PCAET Terres Toulouses

Monsieur le Président,

Nous avons bien pris connaissance de votre projet de PCAET intercommunal et souhaitons apporter notre contribution à votre démarche à travers trois observations.

Concernant l'axe 5 Economie, il nous aurait semblé pertinent de prendre en compte et travailler avec les deux industriels que sont la fonderie de Saint-Gobain et la fabrication papetière de Kimberly-Clark. En effet, ces deux entreprises ont une consommation d'énergie massive (500 GMW/h, plus que l'ensemble des consommations des bâtiments et de l'habitat du périmètre et sont équivalentes au quart de celles de l'ensemble du territoire) or elle n'est pas abordée dans le plan d'actions du PCAET.

L'axe 3 du PCAET Terres Toulouses porte quant à lui sur l'accroissement de la production énergétiques d'origines renouvelables. Il nous apparaît important de souligner qu'il existe une interconnexion étroite entre la forêt et le climat.

Cette corrélation nécessite du fait de la rapidité des changements climatiques observés et attendus, une prise en compte ainsi qu'une action diligente pour assurer sa résilience ainsi que celles de la biodiversité qui en dépend.

De fait, il nous semble également important que la problématique énergétique ne contredise pas la nécessaire préservation des milieux naturels.

Ainsi, le photovoltaïque au sol, même participatif, tout comme la mise en place de cultures intermédiaires à vocation énergétique (cf. diagnostic) impactent la capacité de séquestration du carbone que les milieux naturels offraient antérieurement, particulièrement importante dans les forêts et les prairies.

A titre d'illustration, citons le projet de ferme solaire à Villey-Saint-Etienne sur un espace naturel protégé (ZNIEFF), lieu de reproduction pour deux espèces d'amphibiens protégés également (le crapaud sonneur et le pédolyte ponctué).

En conclusion, le Département vous assure de son intérêt et de son souhait de contribuer à votre projet de transition énergétique.

Cordialement,



Elodie Gineste

Chargée de mission Transition Écologique

DGA Territoires

) 03 83 94 59 26

Registre dématérialisé :

1) Observation de M. Laurent AGENOR (TOUL) le 18/04/2023

Je propose qu'on fasse la promotion des moteurs de voiture éteints voire d'opter pour un mode de transport plus sain là où régulièrement des transporteurs laissent tourner leurs moteurs. École, MJC, livreur, taxi etc.

L'action pourrait être des petits panneaux sympas, affichage urbain, utilisation de tout type de média, lettres aux parents des écoles etc.

Le carburant n'est décidément pas encore très cher.

2) Observation le 26/04/2023

A propos de la mesure qui consiste à inciter à la pratique du vélo (page 28) : Je trouve très bien l'idée d'aider financièrement à l'achat d'un VAE, mais je ne comprend pas pourquoi l'aide est concentrée uniquement pour ce type de vélo.

Il existe certainement des personnes qui n'ont pas les moyens de s'offrir un vélo «traditionnel» ou VTT et qui ne souhaitent pas de VAE.

D'autant plus qu'un VAE va consommer de l'énergie contrairement à un vélo « traditionnel ».

3) Contribution de l'association ATPCV, le 03/05/2023

Via pièce jointe au format .pdf

Contribution de l'A.T.P.C.V.

L'ATPCV, association du Toulinois pour la préservation du cadre de vie est engagée depuis plusieurs années sur les sujets de transition écologique et énergétique.

Nous avons lu la proposition de nouveau PCAET, les diagnostics, les fiches actions et les commentaires des organismes officiels.

Nous avons apprécié le travail effectué et son intérêt pour notre avenir commun.

Nous regrettons cependant que très peu de citoyens ou d'associations soient partie prenante de ce travail essentiel. Il faut dire que le gros point faible de ce projet est le manque de visibilité (seulement 11 réunions en 4 ans, au mieux 2 % de la population de la CC2T a participé à ces réunions, ce qui est très peu. Alors que les préconisations officielles pour ces projets de territoire mettent l'accent sur la participation citoyenne, la démocratie participative.

Ce qui n'est absolument pas le cas ici.

L'ATPCV a déjà fait à plusieurs reprises la proposition de constitution d'un Conseil de Développement qui aurait été bien utile dans ce cas.

L'implication des associations ne peut se résumer à l'avis de Paroles d'Entreprises, qui n'est pas une association environnementale ou citoyenne.

Le second manque de ce document, c'est que n'apparaît pas clairement la volonté du président et de l'exécutif de la CC2T d'impulser une démarche Plan Climat Air Energie territoriale.

Pas un mot du président, pas de cap clair et déterminé. Est-ce parce que le PCAET est obligatoire mais pas contraignant ?

On ne peut pas parler de plan « ambitieux » quand il ne fait que reprendre les obligations légales et ne va pas plus loin dans la baisse des émissions carbone par exemple. La collectivité pourrait s'engager beaucoup plus. Un exemple ? Le mot « sobriété » n'apparaît pas dans le document comme il devrait. Cela devrait être un objectif prioritaire, avec un ensemble de fiches actions pour y parvenir. Ce n'est pas non plus le cas. De nombreuses collectivités ont un objectif plus marqué qui tourne autour de quatre termes : SOBRIETE, EFFICACITE ENERGETIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES et PARTICIPATION CITOYENNE. Un long catalogue de mesures pas toujours chiffrées ou hiérarchisées ne suffit pas, il nous faut plus d'ambition !

L'ATPCV s'est beaucoup investie pour alerter sur les dérives de la méthanisation industrielle et financière. Nous avons obtenu un moratoire sur le territoire : pas de nouvelles installations sans bilan de l'existant et analyse fine des projets éventuels. Le document actuel parle à la page 38 « d'opportunité de la méthanisation ». Quelle opportunité et pour qui ? Faire pousser des plantes pour produire du gaz, ça s'appelle produire des agrocarburants, lesquels rejettent du CO<sub>2</sub>, ce n'est ni vertueux ni bio... C'est en effet une opportunité pour de gros agriculteurs ou industriels pour capter les subventions publiques.

La géothermie nous semble être une piste beaucoup plus prometteuse pour notre territoire, qui est sur une zone favorable géologiquement. Nous nous étonnons que dans les fiches actions, il n'y ait presque rien à ce sujet. Dans les années à venir, nous savons que la production de chaleur devra absolument être complétée par une production de froid, la géothermie permet cela, il est nécessaire de s'y engager.

Remarque complémentaire : l'habitat est un des plus gros producteur de CO<sub>2</sub>, nous savons que la rénovation complète du bâti (individuel ou collectif, public ou privé) est indispensable, peu de mesures sont prévues pour cela, là encore des efforts sont à prioriser.

Concernant également les terres agricoles, les projets de méthanisation ou de déploiement de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles, même à « faibles rendements » ne nous paraît pas une bonne idée. C'est une forme de détournement de la vocation agricole, les panneaux doivent, pour nous, être installés en priorité sur des terrains déjà artificialisés (parkings) ou sur des toitures (après étude de faisabilité).

Sur l'axe mobilités, l'ATPCV est très sceptique sur le caractère « vert » de la station multiénergies proposée. Les carburants de 2ème ou 3ème génération, sont toujours des carburants qui mettent beaucoup de CO<sub>2</sub>. Quant à l'illusion de l'hydrogène ... peut-être en 2050 et encore.

L'objectif devrait être plutôt de baisser le trafic automobile et poids lourds sur l'A 31. Très peu de mesures sont envisagées pour cela et la multiplication des zones de logistiques ou l'extension des zones commerciales ne va pas aider.

Sur l'axe économie, nous avons constaté un manque d'ambition ou de réalisme sur l'objectif de planter 100 arbres ou arbustes de 2024 à 2029 (page 71). Est-ce qu'il manque un ou plusieurs zéros ou alors c'est ridiculement faible ! C'est de milliers d'arbres dont nous avons besoin, partout où il est possible de faire baisser les températures et de capter du carbone.

A noter aussi que si l'axe économique est important, il n'y a pas de mesures précises sur la santé des habitants du Toulousain. Installer des capteurs le long de l'A 31 et prendre des mesures de prévention par rapport aux pollutions atmosphériques massives générées par l'autoroute ce serait contribuer à faire baisser le nombre de morts prématurées dues à la mauvaise qualité de l'air (rappel, 48 000 morts par an en France)

Pour l'ATPCV, ce PCAET de la CC2T est à améliorer, il n'est pas à la hauteur de ce que nous devons engager pour la transition écologique ou la perte de biodiversité. Les derniers rapports du GIEC et les conséquences que nous subissons déjà nous imposent de changer davantage nos modes de consommation donc de production pour simplement répondre au SNBC (schéma national bas carbone) que notre territoire ne sera pas en mesure d'atteindre si le PCAET proposé n'évolue pas.

Captures d'écran des contributions déposées (voies physique et dématérialisées)

Le 26/04/2023

### Axe 6 ECORESPONSABILITÉ.

Dans la sensibilisation du grand public, inclure la sensibilisation dans les écoles, de la maternelle au lycée -

+ 1 action qui vise à végétalisation des cours de récréation -

Desim perméabiliser les sols dans les espaces publics -

Reconnecter l'humain à la nature avec des sorties

pédagogiques naturalistes en liant la théorie à la pratique dans les écoles -

- Savoir cultiver la terre, quelques légumes et savoir les consommer dans les cantines -

- Action 6.2 → Inclure recyclage des vêtements (réutilisation et valorisation locale)

- Développer un service de ramassage des déchets verts à domicile en priorité pour les personnes âgées, PNR -

- Réfléchir à la distribution de récupérateurs d'eau pluviale pour les particuliers -

Le 15 Avril 2023

### Valorisation des Bio-Déchets:

Se rapprocher de structures qui collectent des Bio-Déchets (ex société ABCDE) pour organiser et faciliter le ramassage en milieu urbain (et rural), avec une fréquence différente entre hiver et été...

Optimiser la valorisation (ex méthanisation produits Bio sources), voir élevages (valorisation de restes alimentaires) à grande ou à petite échelle.

Vincent PREVOT St-Denis-en-Val

vincentprevot1@gmail.com

Le 11 avril 2023.

Chaudeney.

Question sur l'accompagnement pour les particuliers (aides et déductions fiscales ?) pour habitation principale et/ou mises en location.

Subventions pour rénovation thermique si bâtiment individuel ?

le 21/04/2023.

1) Pour compléter le PCAET, il serait intéressant de créer un SIAS (syndicat intercommunal d'action social), dans les divers documents que j'ai parcourus, à aucun moment on parle de personnes âgées.

2/ développer les réseaux de chaleur dans les communes propriétaires de fait, c'est le cas pour Royanville.

3/ Soumettre une coopération photovoltaïque entre particuliers.

Jacques Pouillot  
06.74.29.36.90



Consultation publique Laquey du 02/04/

- M. Douthe Philippe.
- M et Mme Forest Hervé et Patricia.
- M Mathieu Jacques.

\* Energies renouvelables Axes

action 3.8. La Méthanisation aura une grande qualité lorsqu'elle se passera des terres agricoles pour produire du Méthane.

\* Agriculture, Alimentation et Forêt.

action 4.1 sera cohérente si on applique ce qui est dit au paragraphe précédent.

\* Déchets.

Action 6.1 La plupart des gens sont aujourd'hui bien sensibilisés, ce qu'il faudrait c'est avoir moins de tri à faire, ce qui implique donc une vraie politique vers les industriels pour les limiter.

\* Gestion de l'eau.

- encourager les particuliers qui souhaitent installer des citernes pour utiliser les eaux pluviales notamment pour les chasses d'eau dans les toilettes.

- encourager l'installation de toilettes sèches.

De : GINESTE Elodie  
Envoyé : jeudi 4 mai 2023 17:26  
À : 'planclimat-terrestouloises@registredemat.fr' <planclimat-terrestouloises@registredemat.fr>  
Objet : Contribution du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la consultation relative au PCAET Terres Touloises

Monsieur le Président,

Nous avons bien pris connaissance de votre projet de PCAET intercommunal et souhaitons apporter notre contribution à votre démarche à travers trois observations.

Concernant l'axe 5 Economie, il nous aurait semblé pertinent de prendre en compte et travailler avec les deux industriels que sont la fonderie de Saint-Gobain et la fabrication papetière de Kimberly-Clark. En effet, ces deux entreprises ont une consommation d'énergie massive (500 GMWh, plus que l'ensemble des consommations des bâtiments et de l'habitat du périmètre et sont équivalentes au quart de celles de l'ensemble du territoire) or elle n'est pas abordée dans le plan d'actions du PCAET.

L'axe 3 du PCAET Terres Touloises porte quant à lui sur l'accroissement de la production énergétiques d'origines renouvelables. Il nous apparaît important de souligner qu'il existe une interconnexion étroite entre la forêt et le climat. Cette corrélation nécessite du fait de la rapidité des changements climatiques observés et attendus, une prise en compte ainsi qu'une action diligente pour assurer sa résilience ainsi que celles de la biodiversité qui en dépend.

De fait, il nous semble également important que la problématique énergétique ne contredise pas la nécessaire préservation des milieux naturels. Ainsi, le photovoltaïque au sol, même participatif, tout comme la mise en place de cultures intermédiaires à vocation énergétique (cf. diagnostic) impactent la capacité de séquestration du carbone que les milieux naturels offraient antérieurement, particulièrement importante dans les forêts et les prairies. A titre d'illustration, citons le projet de ferme solaire à Villey-Saint-Etienne sur un espace naturel protégé (ZNIEFF), lieu de reproduction pour deux espèces d'amphibiens protégés également (le crapaud sonneur et le pédolyte ponctué).

En conclusion, le Département vous assure de son intérêt et de son souhait de contribuer à votre projet de transition énergétique.

Cordialement,



Elodie Gineste  
Chargée de mission Transition Écologique  
DGA Territoires  
☎ 03 83 94 59 26

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
48 esplanade Jacques-Baudot  
CO 90019 / 54035 NANCY cedex

Le contenu de ce courriel et ses éventuelles pièces jointes s'adressent exclusivement à la personne destinataire. Si cet envoi ne vous est pas destiné, ou si vous l'avez reçu par erreur, merci de le renvoyer à l'émetteur et de le détruire.



Votre espace privé - Registre n°896

🏠 STATISTIQUES    📊 PARAMÈTRES D'ANALYSE    🗨️ OBSERVATIONS    ✉️ EMAILS (0)    📄 REGISTRES PAPIERS

Registre n°896 : Consultation du public - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

VISUALISER LE SITE

CONCERTATION DU 03/04/2023 09:00 AU 04/05/2023 17:00 clos

### Résumé des statistiques

Statistiques	Résumé
1- Nombre de nouveaux visiteurs	Visiteurs uniques : 152
2- Nombre de téléchargements de chaque document du dossier de l'enquête	Téléchargements : 52 Visionnages : 115
3- Nombre d'observations déposées par jour	Nombre d'observations max. : le 18/04/2023 (1)
4- Nombre d'observations déposées par tranche horaire de dépôt sur l'ensemble de l'enquête	Tranche horaire avec le plus d'observations : 8h (1)
5- Nombre d'observations par qualité de déposant	Qualité avec le plus d'observations : Particulier (2)
6- Nombre d'observations déposées par critère d'appréciation	
7- Nombre d'observations par Thème	

1

MODÉRER  
L'OBSERVATION

Je propose qu'on fasse la promotion des moteurs de voiture éteints voire d'opter pour un mode de transport plus sain là où régulièrement des transporteurs laissent tourner leurs moteurs. École, MJC, livreur, taxi etc.  
L'action pourrait être des petits panneaux sympas, affichage urbain, utilisation de tout type de média, lettres aux parents des écoles etc.  
Le carburant n'est décidément pas encore très cher.

🕒 Déposée le 18/04/2023 08:35:26 (RegistreDemat)

👤 Par Laurent Agénor (Particulier)

📍 18 rue de la Halle 54200 Toul

2

MODÉRER  
L'OBSERVATION

A propos de la mesure qui consiste à inciter à la pratique du vélo (page 28) :  
Je trouve très bien l'idée d'aider financièrement à l'achat d'un VAE, mais je ne comprend pas pourquoi l'aide est concentrée uniquement pour ce type de vélo.  
Il existe certainement des personnes qui n'ont pas les moyens de s'offrir un vélo « traditionnel » ou VTT et qui ne souhaitent pas de VAE.  
D'autant plus qu'un VAE va consommer de l'énergie contrairement à un vélo « traditionnel ».

🕒 Déposée le 27/04/2023 16:10:30 (RegistreDemat)

👤 Par (Particulier)

📍 DOMEVRE EN HAYE

3 / 3 observation(s)

AJOUTER UNE OBSERVATION

3

MODÉRER  
L'OBSERVATION

CONTRIBUTION DE L'ATPCV (Association du Tulois pour la Préservation du Cadre de Vie) AU PCAET

📄 [contribution PCAET mai 2023.pdf](#)

🕒 Déposée le 03/05/2023 19:42:17 (RegistreDemat)

👤 Par Jean-Pol ATPCV (Association)

📍 8 Place de la Mairie 54200 CHAUDENEY SUR MOSELLE